

ACANTHE DEVELOPPEMENT
Société Anonyme au capital de 16 416 399 euros
Siège social : 2 rue de Bassano
75116 - PARIS
735 620 205 RCS PARIS
SIRET : 735 620 205 00121

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 29 JUIN 2012**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1) Fusion par voie d'absorption de la société FINANCE CONSULTING

Il a été procédé au rachat de la société FINANCE CONSULTING, Société Anonyme de droit belge au capital de 61 973,38 euros, dont le siège social est au 9 avenue de l'Astronomie – 1210 BRUXELLES, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0452016337, propriétaire de l'immeuble de prestige l'Astronomie, situé 9 avenue de l'Astronomie à Bruxelles (Belgique). En effet, FINANCE CONSULTING ayant pour projet de transformer cet immeuble de Bruxelles en hôtel de luxe, son actionnaire FIPP s'est rapproché d'ACANTHE DEVELOPPEMENT, plus apte à financer ce projet de développement.

FINANCE CONSULTING étant désormais une filiale à 100 % de la Société, il est envisagé de l'absorber, conformément aux dispositions des articles L.236-1 et suivants du Code de Commerce et des articles 719 et suivants du Code des sociétés belge relatifs aux opérations assimilées à des fusions (fusions simplifiées) entre sociétés belges.

Cette opération de fusion s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du Groupe.

L'actif qui serait apporté par FINANCE CONSULTING à la Société s'élèverait à 5 687 409,18 euros et le passif à 8 288 767,02 euros. L'actif net négatif apporté par Finance Consulting à la Société s'élèverait donc à 2 601 357,84 euros.

La fusion interviendrait avec un effet comptable au 12 avril 2012.

Il est précisé que la publication du projet de fusion fera courir le délai d'opposition des créanciers d'ACANTHE DEVELOPPEMENT dans les conditions des articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce.



2) Transformation en Société Européenne

Notre Société remplirait en outre les critères de transformation en société européenne, notamment en vertu du règlement (CE) n°2157/2001 du Conseil relatif au statut des sociétés européennes (Societas Europaea), des articles L.229-1 et suivants du Code de Commerce et des articles 874 et suivants du Code des sociétés belge.

La transformation en société européenne faciliterait la représentation de la Société dans tous pays européens où elle possède ou entend acquérir des actifs.

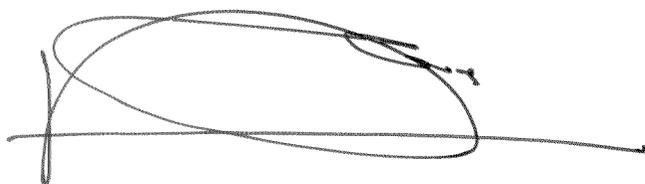
Par ailleurs, dans un contexte de crise économique frappant une partie de la zone euro, notamment l'Italie et l'Espagne, les besoins de trésorerie d'un certain nombre de propriétaires devraient se traduire notamment par des cessions immobilières. Nous pensons que, dans cette perspective, des opportunités d'acquisitions d'immeubles de prestige situés dans des capitales européennes vont se présenter.

Résolument axée sur une stratégie de développement européen, la Société gagnerait en légitimité en adoptant le statut de société européenne.

Il vous sera proposé de vous prononcer sur lesdits projets de fusion-absorption de la société FINANCE CONSULTING, de transformation de la Société en société européenne et d'adopter les statuts de la Société sous sa forme de Société Européenne lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 29 juin 2012. En conséquence, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire convoquée le 29 juin 2012 est complété en vue de l'approbation des projets de fusion par voie d'absorption de la société FINANCE CONSULTING et d'adoption de la forme de société européenne.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Conseil d'Administration,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.